

### **39 - Acquisition de mobilier administratif - Convention de groupement de commandes et signature des marchés**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Dans le cadre de l'acquisition du mobilier administratif, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les communes de Chaucenne, de Montfaucon et de Serre les Sapins, les établissements publics «Citadelle - Patrimoine mondial» et l'«Institut Supérieur des Beaux-Arts», ainsi que le SYBERT souhaitent se regrouper pour la procédure de passation des marchés publics.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, il est proposé de créer une formule intégrée de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement (art. 8-VII du Code des Marchés Publics). Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

La durée du marché est d'un an reconductible deux fois pour une durée maximum de 3 années.

Ce marché a pour objet la fourniture, la livraison et le montage de mobilier administratif pour les différents services membres du groupement. Il concerne l'acquisition de bureaux et tables de réunion, de mobilier de rangement (caissons et armoires) ainsi que les sièges de travail et chaises visiteurs.

Le montant annuel estimé de commande est de l'ordre de 225 000 € HT par an. Toutefois, conformément à l'article 77-I du Code des Marchés Publics, il est proposé de ne pas fixer de montant maximum à ces marchés, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels ou pour répondre à des situations imprévues. Au regard de ce choix, et conformément à l'article 27 du Code des Marchés Publics, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon, les communes de Chaucenne, de Montfaucon et de Serre les Sapins, les établissements publics «Citadelle - Patrimoine mondial» et l'«Institut Supérieur des Beaux-Arts» et le SYBERT,

- autoriser M le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics et à signer les marchés.

**«M. LE MAIRE :** Pour l'acquisition de mobilier administratif on se regroupe aussi.

Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.*